

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mario St-Pierre	1.1 Maire	16 202	8 101	8 040	4 020
Luc Darsigny	1.2 Conseiller	5 401	2 700		
Pierre Blais	1.3 Conseiller	5 401	2 700		
Geneviève Hébert	1.4 Conseiller	5 401	2 700	850	425
Sylvie Guévin	1.5 Conseiller	5 401	2 700		
Jean Pinard	1.6 Conseiller	1 463	731		
Pascale Binette	1.7 Conseiller	5 401	2 700		
Rock Provencal	1.8 Conseiller	2 700	1 350		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).